

Éloi Lemaire - S'occuper d'enfants ou être au côté de parents s'occupant de leurs enfants - le 1er juillet 2015



Éloi Lemaire a été éducateur spécialisé aux Moutatchous à Haubourdin, et à l'initiative de D.E.F.I en 2004, le Définir Ensemble les Formes d'Interventions. Il a également été formateur occasionnel puis cadre de direction. Depuis la retraite, Éloi Lemaire est assistant maternel.

Si vous êtes ici, c'est que vous avez le projet de vous occuper d'enfants, d'adultes ou de parents, tout comme moi je l'ai eu un jour.

Et un jour, un gosse, un parent vous posera la question suivante !

Pourquoi vous voulez m'aider, je ne vous ai jamais rien fait ?

C'est une question « poil à gratter » qui n'a pas d'âge une question qui devrait vous démanger, vous futur travailleur sociaux.

Les personnes dont vous vous occuperez ne vous devront rien, vous toucherez un salaire pour ce que vous ferez, enfin je l'espère pour vous !

Si vous êtes payé c'est que vous êtes à leur service, vous leur apportez une prestation de service social.

Si vous ne l'êtes pas, c'est un don, un bienfait, un service rendu parce que vous êtes libre, tout aussi bien, de ne pas le rendre, en d'autres termes, un acte bénévole ; ce que je réalise auprès de vous aujourd'hui.

Débuté à 14 ans, avec la retraite, ma carrière professionnelle prend désormais un autre tournant.

Mais qu'avez-vous fait de tout ce temps, me direz-vous !

Je vous répondrais que j'ai commencé ma carrière en m'occupant d'enfants et que je l'ai terminé aux côtés de parents s'occupant de leurs enfants.

En 1974, lorsque je débute, la loi qui substitue l'autorité parentale à la puissance paternelle du 4 juin 1970 entre progressivement dans les mœurs.

Rappelons que dans le Code Napoléon, la puissance paternelle était un droit de puissance comportant le pouvoir de contraindre, c'était un droit essentiellement paternel dont le père avait seul l'exercice. Celui-ci pouvait placer son enfant en maison de correction s'il le voulait.

Cette notion de lieu pour des enfants à dresser, à redresser traîne souvent encore dans un coin de tête de nombreux parents, même encore aujourd'hui.

Aux côtés de ces enfants faisant l'objet d'un « retrait temporaire » grandissaient alors, d'autres jeunes abandonnés dits « pupilles » enfants de l'assistance publique, enfants de la DDASS dont certains ont eu des parents indignes. L'acte de naissance des « pupilles » est alors réécrit sans la filiation originale.

À cette époque, si le tribunal juge que les parents sont incapables d'élever leurs enfants – parce qu'ils se livrent à la débauche, qu'ils sont eux-mêmes délinquants ou qu'ils maltraitent leur enfant – il peut prononcer la déchéance, ce qui provoque le placement des enfants.

Et cette indignité, cette tare conduit à cette époque des juges des enfants à prendre des mesures de placement pour enfants nés et à naître. Et en bon éducateur que j'étais, je trouvais que le juge avait raison. J'adoptais ainsi l'idéologie et le discours dominant de l'époque.

Être un bon éducateur en ce temps-là !

Être éducateur consiste alors à se substituer aux parents naturels, à pallier un manque en offrant à l'enfant un cadre familial pour qu'il évolue dans un cadre normal.

Dans un internat, type famille nombreuse, 12 jeunes de 18 mois à dix, douze ans par groupe, 3 éducateurs par équipe, 365 jour par an, de jour comme de nuit, un bon éducateur est alors celui qui tient son groupe, qui « assure » dit-on alors !

Me voici « Papa ou maman » de jeunes « sans » parents, à protéger tout autant ceux qui en ont, de leurs parents dangereux et nocifs. Ne pas entretenir le lien, le rompre pour leur permettre de grandir dans un environnement bientraitant est ce qui nous anime !

L'idéologie se fout des éléments de réalité. Si on vous dit que l'environnement est bientraitant c'est qu'il l'est, d'ailleurs c'est écrit dans le projet de service. Des dortoirs, un parloir... les jeunes ont des vêtements quasi identiques, sortent en groupe, et fréquentent la même école dans laquelle a été créé une classe de perfectionnement pour eux. Quant aux parents ils sont reçus en entretien par le psychiatre et l'éducateur chef. Ils n'ont pas accès aux lieux de vie des enfants et sont reçus sur le seuil de la porte.

Quelquefois, une assistante sociale vient parler d'un jeune avec l'éducateur-chef, la directrice et le psychiatre ; plus souvent, c'est l'inspecteur de la DDASS qui vient avec ses dossiers sous le bras, évoquer une adoption ou une admission d'un cas dont on ne sait que faire.

L'internat est alors une grande famille ; l'intervention d'un tiers est forcément une intrusion.

Les assistantes sociales y sont les bienvenues, dans les bureaux, pas dans le groupe bien sûr !

Pour illustrer mon propos, je vous parlerai de Jonathan.

Jonathan ou Jonathan !

Jonathan, décrit comme enfant terrible, n'a pas failli à sa réputation depuis son admission. (De nos jours on dirait plutôt qu'il était resté loyal à ce que ses parents disaient de lui et qu'il est très proche de la nature, sans doute, une fibre écolo). Ce matin-là, il joue dans le jardin.

Mme Catherine, assistante sociale, a déposé cet enfant il y a quelque temps déjà... elle lui a dit qu'elle viendrait souvent le voir mais le temps passe si vite. La voilà tout de même. Nous nous rendons elle et moi, au jardin. J'appelle Jonathan. Deux enfants s'approchent et par distraction, sans nul doute, à moins que ce ne soit contaminée par la colère du gamin à son égard, je la laisse quelques minutes dans l'embarras de savoir lequel des Jonathan est celui qu'elle suit !

Dans les années 80, tout se complique !

Il y a tout d'abord, le contexte, avec les effets de la crise économique, l'internat ne désemplit pas. Dans le bassin Sambre-Avesnois et le Valenciennois, par exemple, la situation n'a jamais été aussi sombre, fermetures en cascades, chômage partiel, réduction d'horaires. La précarité et la paupérisation avec leur cortège de problèmes sociaux conduisent à une augmentation du nombre de placements.

Il y a la décentralisation, la DDASS devient l'ASE multipliant ainsi nos interlocuteurs. Jusqu'alors tous les dossiers étaient regroupés à Lille, désormais les dossiers sont dispatchés dans ce qui allait devenir les UTPAS proches du domicile des parents dits « naturels ». La fonction de référent social est créée pour servir de fil rouge au dossier, tantôt éducateur de formation, tantôt assistante sociale. Le référent devient un fil rouge dans une approche globale de la situation de l'enfant et sa famille.

C'est une double contrainte à laquelle, sont confrontés les professionnels de l'internat :

- Le travail de partenariat avec 12 directions territoriales (elles ne sont plus que 8 à ce jour) et une quarantaine de travailleurs sociaux d'UTPAS.
- Le travail avec les familles qui devient une " figure obligée du travail social ".

Protéger, éduquer ne suffit plus

Il nous en plus soigner le lien parents-enfants paraît-il !

Durant vos études de travailleurs sociaux, vous allez devenir des lecteurs des derniers ouvrages des maîtres à penser du moment, effectuer plein de recherches... puis dans la vraie vie quand vous serez sur le terrain après quelques années, rares seront ceux, qui parmi vous actualiseront sans cesse leurs connaissances. Entre la naissance du petit dernier, la pelouse à tondre, le weekend chez les Durant, le barbecue avec les Dupont... peu de place pour cela à moins que vous décidiez d'en prendre le temps.

Les personnels de l'internat avaient acquis de l'ancienneté, de la technicité dans l'accompagnement des enfants. Ils savaient en prendre soin mais ce que l'on leur demandait était de souscrire à une révolution idéologique résumée par ce slogan, « la pire des familles vaut mieux que le meilleur de l'internat ! ». L'évolution législative qui accompagne alors ce mouvement traduit dans la loi, la place des familles.

Le message qui est adressé aux professionnels, est que leurs bonnes pratiques sont en fait de mauvaises habitudes ; ils assistent à un mouvement de balancier qui vient nier leur raison d'être. Volonté politique de réduire de 50% les placements en 2001, discours idéologique sur les familles... mais eux continuent à voir arriver dans l'institution, de jeunes enfants comme Vanessa, le corps couvert de brûlures de cigarettes, Audrey et Lucille abusées sexuellement, Véronique dont le petit frère vient de décéder sous les coups de ses parents...

S'adapter à la réalité, nous conduit alors, à côtoyer ces parents agresseurs, qui restent titulaires de l'autorité parentale, et qui ont des idées sur la bonne façon de s'occuper de leur enfant ! Alors nous allons développer cette nouvelle compétence.

En 2000 les réunions dites de synthèse entre professionnels, sont remplacées par des réunions de projet. Parents et professionnels se retrouvent côte à côte pour parler de cet enfant dont chacun s'occupe une partie du temps. Le préalable à cette pratique fut l'engagement moral des professionnels de s'exprimer de façon à être compris, de ne parler qu'à son tour, d'avoir une parole non réactive à la parole de l'autre. Il s'ensuivait un temps pour acter accords et désaccords ainsi que ce qui fait débat, avant que l'animateur de la réunion ne reprenne des éléments de contenu pour « tracer la route » du projet de l'enfant en sollicitant l'aval des parents.

L'adaptation n'est pas que pour les professionnels, les parents deviennent parfois sujets, mais le plus souvent ils restent « objet » dans un joli fourre-tout qui s'impose sous le vocable « travail avec la famille ».

C'est quoi ce travail que je dois faire !

Le père Harry, ça le démange grave. De partout, il entend qu'il a un travail à faire avec le référent et les six éducateurs de ses enfants placés dans six groupes de quatre institutions différentes, éloignées l'une de l'autre. Soit quatre lieux pour rendre visite à ses enfants chaque semaine auxquelles s'ajoutent des réunions, plus des entretiens avec le psychologue de chaque établissement, plus des rencontres avec les chefs de service (on ne dit plus éducateur-chef, désormais on dit chef de service).

Ah j'ai failli oublier les rencontres avec les éducateurs, leurs coups de fil. Et tout ce beau monde lui conseille d'aller rencontrer un thérapeute familial, d'ailleurs on a pris rendez-vous pour lui !

Alors le père Harry s'achète un agenda ; ça lui donne un petit air d'assistant social, d'autant qu'il s'est acheté une mallette pour ses rendez-vous au conseil général. Il s'adapte et dit à chacun ce qu'il veut entendre ; en un mot, on dira qu'il collabore !

Le père Harry dit que si vous contrariez un éducateur ou une assistante sociale, vous ne vous sortez plus. Ils veulent tous que vous pensez ce qu'ils pensent « si j'étais vous, je penserais... je ferais... ». Ils veulent toujours avoir le dernier mot.

Il faut soigner leur ego, qu'il dit, qu'ils se sentent utiles, efficaces... vous pouvez même en rajouter : un grand-père incestueux, des violences depuis trois générations... Il faut que le travailleur social puisse raconter ça à ses collègues, à ses amis, tout en restant crédible. Vous

prendrez ainsi soin de son ego, un cas comme ça, qu'on ne rencontre qu'une fois dans sa carrière et son chef lui a fait confiance à lui ! Je vous laisse imaginer !

Alternative après le tout internat, le tout famille

Dans le champ de la protection de l'enfance, on a assisté à un mouvement de balancier allant d'une approche par le collectif à celle du milieu ouvert qui serait plus pertinente.

L'évolution des concepts et des pratiques est au rendez-vous mais l'approche est encore souvent idéologique, voire politique et de plus en plus économique.

Entre une veille des services de première ligne (suivi social, soutien à la parentalité, revalorisation des compétences parentales) et l'accueil prenant en charge l'enfant (internat ou famille d'accueil), face à des parents « en panne » ou « malveillants », il est temps de cesser de vouloir identifier quel est le dispositif le meilleur.

Le recours à l'autre peut devenir alors un partenariat avec lequel on va tricoter le parcours de l'enfant et non une « alternative à... ».

En 2004 DEFI voit le jour

Nous sommes convaincus qu'il convient d'articuler avec intelligence les différentes modalités d'accompagnement de l'institution (accueil de jour, internat, accueil familial, suivi éducatif et suivi spécialisé) afin de proposer des modalités d'aide et d'accompagnement diversifiées permettant de s'adapter au plus proche des difficultés des familles.

À partir d'interventions à domicile, en faisant si besoin appel aux outils de l'institution il s'agit de répondre de façon individualisée à ce qui problème ; l'idée d'interventions fréquentes, de retrait en temps de crise devrait permettre d'éviter le placement de l'enfant ou faciliter son retour dans la famille après placement.

DEFI, définir ensemble les formes d'interventions, s'inscrit dans une volonté de coéducation lors de sa création. Plus tard, rendant à César ce qui appartient à César, nous avons opté pour une position plus décalé, car c'est aux parents que revient la responsabilité d'élever leurs enfants. De notre place, la compétence à développer n'est pas de penser et agir ensemble mais de les aider à clarifier ce qu'ils pensent dans le respect de leurs normes éducatives. Si dans une famille, vous essayez d'implanter vos idées, vos normes de bonne éducation psycho-socio-éducative, la greffe ne prendra pas, dès que vous cesserez d'intervenir leur façon de faire famille reprendra le dessus. Mais de tout cela, nous pouvons en discuter !